

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
NIORT

A l'attention de Monsieur Alain MATHIEU,  
Président

Niort, le 30 novembre 2004

Monsieur le Président,

A l'occasion des difficultés auxquelles la fermeture du pont Surimeau expose Monsieur Natté, boulanger de profession, je vous ai sollicité comme d'ailleurs le Maire de Niort. Quand je croise les réponses que vous m'avez tous deux faites, je suis frappée par un évident problème de déni de compétences dû au flou qui plane sur les contours de leur répartition entre la commune de Niort et la CAN, personne ne voulant empiéter sur les attributions de l'autre. Ceci serait fort louable si, au final, Monsieur NATTE ne restait pas sur le chemin, se sentant abandonné par tous.

Je ne doute pas qu'une solution ponctuelle sera apportée au cas d'espèce dans les meilleurs délais, c'est le premier objet de mon courrier. Mais au-delà, puisque le cas où des artisans sont empêchés d'exercer ou subissent un manque à gagner du fait de travaux publics s'est déjà produit hormis le cas de Monsieur NATTE, et se reproduira certainement encore, il me semble opportun et judicieux qu'une procédure de répartition des compétences et des champs d'intervention soit clairement définie, le cas échéant, par voie de convention entre Niort et la CAN. Convention d'intervention qui organiserait un partage de compétences non concurrentes mais complémentaires dont on peut imaginer qu'elle serve ensuite d'exemple et de modèle pour un conventionnement généralisé à l'ensemble des communes membres de la CAN.

Je ne peux que vous encourager à œuvrer en coopération et de façon volontaire à la recherche d'un tel dispositif qui pourrait enfin aboutir à l'efficacité d'un mode opératoire soutenant ponctuellement les artisans et commerçants de proximité de façon complémentaire. Ainsi, ils ne seraient pas seuls à affronter les conséquences de situations qui, si elles sont légitimes et nécessaires, n'en demeurent pas moins totalement imprévisibles et gravement dommageables.

Restant, bien naturellement, à votre disposition dans le cadre de cette démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération.

Geneviève GAILLARD

Envoi à l'identique au Maire de Niort

MAIRIE DE NIORT  
A l'attention de Monsieur Alain BAUDIN

Niort, le 30 novembre 2004

Monsieur le Maire,

A l'occasion des difficultés auxquelles la fermeture du pont Surimeau expose Monsieur Natté, boulanger de profession, je vous ai sollicité, comme d'ailleurs le Président de la CAN. Quand je croise les réponses que vous m'avez tous deux faites, je suis frappée par un évident problème de déni de compétences dû au flou qui plane sur les contours de leur répartition entre la commune de Niort et la CAN, personne ne voulant empiéter sur les attributions de l'autre. Ceci serait fort louable si, au final, Monsieur NATTE ne restait pas sur le chemin, se sentant abandonné par tous.

Je ne doute pas qu'une solution ponctuelle sera apportée au cas d'espèce dans les meilleurs délais, c'est le premier objet de mon courrier. Mais au-delà, puisque le cas où des artisans sont empêchés d'exercer ou subissent un manque à gagner du fait de travaux publics s'est déjà produit hormis le cas de Monsieur NATTE, et se reproduira certainement encore, il me semble opportun et judicieux qu'une procédure de répartition des compétences et des champs d'intervention soit clairement définie, le cas échéant, par voie de convention entre Niort et la CAN. Convention d'intervention qui organiserait un partage de compétences non concurrentes mais complémentaires dont on peut imaginer qu'elle serve ensuite d'exemple et de modèle pour un conventionnement généralisé à l'ensemble des communes membres de la CAN.

Je ne peux que vous encourager à œuvrer en coopération et de façon volontaire à la recherche d'un tel dispositif qui pourrait enfin aboutir à l'efficacité d'un mode opératoire soutenant ponctuellement les artisans et commerçants de proximité de façon complémentaire. Ainsi ils ne seraient pas seuls à affronter les conséquences de situations qui, si elles sont légitimes et nécessaires, n'en demeurent pas moins totalement imprévisibles et gravement dommageables.

Restant, bien naturellement, à votre disposition dans le cadre de cette démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

Geneviève GAILLARD

Envoi à l'identique au Président de la CAN